Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Commission « Carrière et dialogue social » de la FNCDG

Mercredi 23 septembre 2015
Au siège de la Fédération
80 rue de Reuilly
75012 PARIS
14h00 – 16h00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

PRÉSENTS

Présidents de la Commission
Philip SQUELARD (Loire-Atlantique)
Roland LABRANDINE (Puy-de-Dôme)

Présidents
Maurice BARTHELEMY (Aveyron), Roland BRAY (Cantal), Jean-Marc FRIZOT (Saône-et-Loire), Hubert PICARD (Calvados), Claude PONZO (Var)

Référent ANDCDG
Marie-Christine DEVAUX (Directrice Adjointe – NORD)

Référents FNCDG
Lucie VILMOT (Juriste – Chargée de mission)

Directeurs et directeurs-adjoints
Martine BALZON (Var), Christel COURTY (Ardennes), Christine DUPONT (Manche), Alain FAIVRE (Meurthe et Moselle), Martine PATRIER (Calvados)

Responsables de services et techniciens
Stéphanie BOULANGER (Ardennes), Isabelle GUICHARD-REGY (Loir-et-Cher), Nelly HERVY (Côtes d'Armor), Edith MERRANT (Côtes d'Armor), Manon MINARY (Côte d'Or), Lionel RAMOS (Côte d'Or), Manuel SOARES (Seine Maritime)

EXCUSÉS

Présidents
Michel BACHELARD (Côte d'Or), Marc BAIETTO (Isère), Guy BRANCHUT (Charente), Joseph BROHAN (Morbihan), François FORIN (Meurthe et Moselle), Florence GALZIN (Loiret), Auguste PICOLLET (Savoie), Didier REVEAU (Sarthe), Constantin RODRIGUEZ (Nièvre), Jean-Pierre SALLES (Orne), Thierry VAITILINGOM (Réunion)

Vice-présidente
Claude LEMAIRE (Seine-Maritime), Martine LOHEZIC (Morbihan)

Directeurs et Directeurs-adjoints
Dominique AUBLE (Morbihan), Pierre-Yves BLANCHARD (Grande Couronne), Alexandra BUTEL (Hautes-Alpes), Jean-Pierre CAVALLO (Alpes-Maritimes), Elisabeth CHESNEAU (Sarthe), Pascale CORNU (Bas-Rhin), Florence DESHOUX (Côte d'Or), Philippe DUMAS (Loir-et-Cher), Xavier LALONDE (Aisne), Bernard LESE (Alpes-Maritimes), Line LOUPEC

(Alpes-Maritimes), Cédric MACRON (Saône-et-Loire), Jérémie MARCHAND (Pyrénées-Atlantiques), Jean-Marc MORSON (Aveyron), Gilles RENDLER (Haut-Rhin), Claude SORET-VIROLLE (Grande Couronne), Catherine SPICHA (Charente), Antoine TICHON (Réunion)

Responsables de services
Annick BRAESCH (Haut-Rhin), Valérie CHOPIN (Loir-et-Cher), Anne-Catherine DENISET (Manche), Patricia DUCHATEAU (Loir-et-Cher), Sylvie FUGIER (Isère), Séverine GAUBERT (Ille-et-Vilaine), Zineb LESQUELIN (Réunion), Amélie LOSANGE (Seine-Maritime), Pierre MOREL (Manche), Jean-Michel PAVIOT (Ille-et-Vilaine), Mathieu ROECKEL (Haut-Rhin)

Philip SQUELARD, ouvre la réunion en remerciant les membres de la commission d'avoir répondu à cette invitation.

Un tour de table est réalisé pour que chaque membre puisse se présenter.

1. Bilan de la réunion avec la DGCL sur les commissions consultatives paritaires

Philip SQUELARD cède la parole à Marie-Christine DEVAUX.

Marie-Christine DEVAUX indique que la FNCDG et elle-même se sont rendus à une réunion de la DGCL le 12 mai 2015. L'objet de cette réunion était notamment de délimiter un champ de couverture, de réfléchir aux modalités d'organisation et aux conditions de rattachement.

Le vecteur de ce projet serait le projet de loi déontologie dans le cadre duquel de nouvelles écritures de l'article 136 de la loi n°84-53 sont préparées.
Le projet de loi déontologie ne devrait pas sortir avant début 2016 et le décret pourrait éventuellement sortir courant 2016.

Le champ de couverture sera large. Il concernerait les électeurs mais pas forcément les éligibles. Cela n'est pas encore précisé.

Les communes affiliées à un CDG relèveraient de la CCP du CDG. La question de l'organisation se pose donc pour les communes non affiliées. Les CNA ont leur propre CAP et donc gèrent leur CCP. Ces CCP peuvent être difficiles à organiser en cas de volume faible.

Marie-Christine DEVAUX a eu l'idée d'un conseil de discipline départemental pour les non titulaires, à l'image de la commission de recours (régionale). Cela permettrait de couvrir un volume d'agents plus important et permettrait ainsi d'avoir un conseil pour chaque catégorie.
Le conseil de discipline constituerait une 1ère instance, la commission de recours une 2ème instance.
Cela implique toutefois de prévoir une commission de recours pour les non titulaires (cela n'existant pas).
Il faudra réfléchir à la désignation des représentants des élus et du personnel. À partir de quel résultat déterminer le nombre de représentant des organisations syndicales ?

Marie-Christine DEVAUX précise que certains syndicats désirent un « vote sur sigle », mais tous ne sont pas d'accord.

Enfin, il est à noter que si les dispositions ne sont pas déterminées et adoptées avant 2017, il faudra attendre le renouvellement général pour les mettre en place.

2. Étude des dispositions de la proposition de loi de la FNCDG relatives à la carrière et au dialogue social

Philip SQUELARD indique que la Fédération est à l'origine d'une proposition de loi visant à modifier les dispositions relatives aux Centres de Gestion et à la carrière des agents de la loi n°84-53.
Cette proposition de loi a été déposée le 17 septembre dernier par Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise.
Ce texte reprend les positions adoptées par notre Fédération en assemblée générale lors du congrès à Toulon le 5 juin 2015.

Philip SQUELARD cède la parole à Lucie VILMOT.

Lucie VILMOT indique que parmi les propositions de la Fédération, deux concernent plus particulièrement la commission carrière et dialogue sociale.

Une proposition concernant la prise en charge et la gestion des FMPE. La Fédération souhaite responsabiliser les agents dans une recherche active d'un nouvel emploi par la fin systématique de la prise en charge dès que l'agent remplit les conditions minimales pour le départ en retraite.

Philip SQUELARD rappelle qu'il y a environ 400 FMPE sur le territoire national.

Marie-Christine DEVAUX indique que ce nombre risque d'augmenter et que cela représente un coût important.

Maurice BARTHELEMY estime qu'il convient également de responsabiliser les employeurs.
Pour cela Philip SQUELARD considère qu'il faut mettre l'accent sur le coût que cela représente pour la collectivité. Cependant, certaines collectivités préfèrent ne pas avoir à garder l'agent malgré le coût que cela engendre. Le CDG est désarmé, c'est un vrai problème.

Martine PATRIER indique que la filière sportive, culturelle et animation pose un problème particulier en raison du nombre de poste très limité dans ces filières.

Lucie VILMOT présente la proposition de la PPL concernant les commissions consultatives paritaires. Il est proposé de préciser à l'article 136 de la loi n°84-53 que les collectivités affiliées volontaires puissent se réserver le fonctionnement des CCP, ainsi que la possibilité, par délibérations concordantes, de créer une CCP unique et compétente à l'égard des agents non titulaires de la collectivité et de ses établissements.

Présentation d'un « guide de l'entretien professionnel » de la FNCDG

Philip SQUELARD cède la parole à Lucie VILMOT.

Lucie VILMOT rappelle le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux qui rend obligatoire, pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, l'entretien professionnel, en lieu et place de la notation.

La Fédération a réalisé un guide de l'entretien professionnel. Ce guide permet de détailler les dispositions du décret. Il donne des outils pour aider à la réalisation de l'entretien professionnel (déroulement de l'entretien professionnel, réalisation de la fiche de poste) et comporte notamment des modèles en annexe.

Lucie VILMOT présente les éléments contenus dans le guide de l'entretien professionnel qui expose notamment les dispositions du décret. Le guide revient sur les apports de l'entretien, présente les acteurs concernés, donne des éléments de préparation de l'entretien et précise les étapes pour le déroulement de l'entretien.
Le guide propose également des modèles en annexe : fiche de poste, fiche de compte rendu d'entretien professionnel…

Marie-Christine DEVAUX insiste sur le fait que la réalisation d'un bon entretien nécessite un énorme travail préparatoire.
Par ailleurs, il est difficile pour les CAP de porter une appréciation sur les entretiens. Les problèmes devraient être résolus au niveau local et non au niveau départemental des CAP.

Jean-Marc FRIZOT indique que le CDG de Saône-et-Loire a également réalisé un guide qui a été validé par les syndicats. Des fiches ont été réalisées à l'intention des évaluateurs et à l'intention des évalués.
L'évaluation est devenue un critère de promotion interne avec l'accord des syndicats, cela facilite l'instruction des dossiers.

3. Point sur les travaux du CSFPT relatifs à la protection sociale complémentaire

Philip SQUELARD cède la parole à Lucie VILMOT.

Lucie VILMOT rappelle que dans la Fonction Publique Territoriale, le décret d'application relatif à la PSC est paru le 8 novembre 2011. Il permet aux collectivités de participer au financement de la PSC, soit dans le cadre de la convention de participation, soit dans le cadre de la labellisation.
Après trois années de mise en œuvre, l'application du décret est actuellement au centre de nombreuses attentions.
La formation spécialisée n°4 du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale réalise une étude afin de disposer d'un état des lieux des modalités de la PSC et des problématiques rencontrées par les collectivités qui s'y sont ou non engagées.

La FNCDG est associée à cette démarche dont l'angle est essentiellement qualitatif.

Dans le cadre de cette participation, la FNCDG a interrogé un panel représentatif de CDG.
Il a été choisi d'interroger seize CDG, ne mettant pas en place la mission pour la PSC pour moitié, et la mettant en œuvre pour l'autre moitié. Le panel est composé de CDG de petite, moyenne et grande tailles. En outre, parmi les CDG mettant en œuvre la PSC, ceux-ci représentent les grandes tendances. Ainsi cinq CDG assurent une convention de participation au titre de la prévoyance, un seulement au titre de la santé et deux sont impliqués sur les volets prévoyance et santé.
Les entretiens ont été réalisés auprès des directeurs des CDG.
Les données collectées auprès des CDG reflètent celles obtenues par le CNFPT auprès d'un large panel de collectivités. Il en ressort notamment une complexité importante du dispositif que certaines collectivités ont encore du mal à s'approprier.

Lucie VILMOT fait un retour d'enquête auprès des participants à la réunion.

Les CDG n'ont pas d'informations précises sur les actions des collectivités en matière de PSC. Les éléments obtenus résultent généralement des informations transmises par le biais du comité technique.
Il semble que la majorité des collectivités ne sont pas engagées dans la protection sociale complémentaire. Celles qui sont engagées ont essentiellement recours à la labellisation.

Les principaux freins rencontrés par les collectivités sont :

- L'ignorance ;
- La complexité de la matière ;
- Le choix politique ;
- Les finances ;
- La crainte d'une augmentation de l'absentéisme ;
- La procédure lourde à mettre en œuvre ;
- Les élections municipales.

Alain FAIVRE souligne qu'il ne faut pas faire de parallèle entre absentéisme et PSC. Dans le secteur privé, il ne semble pas constaté qu'il y ait une corrélation entre les deux. Ainsi, dans le bâtiment le taux d'absentéisme est plus faible qu'ailleurs.

Les principaux freins rencontrés par les CDG sont :

- Le choix politique ;
- L'absence de moyen du CDG en l'absence d'une sollicitation forte de la part des collectivités ;
- Le manque d'intérêt de la part des collectivités ;
- La crainte des agents en cas d'une faible participation de l'employeur ;

- La lourdeur de la procédure qui accapare beaucoup de temps et de personnel.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 10 décembre 2015 à 10h.